

Annonces légales publiées sur [www.gazetteoise.fr](http://www.gazetteoise.fr) le 12/04/2024

## DÉPÔT DU PROJET DE RÉPARTITION

(Dépôt du 08/04/2024)

**SARL JEMBRAYDEPANN682**, 59 Avenue du Général Frère, 60120 Breteuil, RCS BEAUVAIS 899 873 178. Dépannage, remorquage, réparation, mécanique, vente de pièce, ouverture de porte, évacuation de véhicules en panne ou accidentés à domicile. Le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au greffe du tribunal de commerce de Beauvais le 8 avril 2024. Tout intéressé peut contester ledit projet devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

<https://www.gazetteoise.fr/annonce-legale/20240412130343-279969-000091235629> - 12/04/2024 - 6001JAL20240000000195

**SAS PIST OFFICE**, 16 Rue Raymond Pillon, 60240 Chaumont-en-Vexin, RCS BEAUVAIS 897 996 021. Vente et distribution au détail de fournitures de bureau, papeterie, équipements et mobiliers de bureau, informatique et consommables. Le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au greffe du tribunal de commerce de Beauvais le 8 avril 2024. Tout intéressé peut contester ledit projet devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

<https://www.gazetteoise.fr/annonce-legale/20240412130342-932070-000091235628> - 12/04/2024 - 6001JAL20240000000194

## AUTRE ARRÊT DE LA COUR D'APPEL

(Jugement du 07/03/2024)

**SAS ALKOR DRAKA**, 75 Rue Pasteur, 60140 Liancourt, RCS BEAUVAIS 392 099 214. Fabrication, transformation, achat, vente, importation, exportation, représentation de tous produits chimiques de substances chimiques de traitement de toutes matières ou de tous supports ainsi Qu'appareillage des machines et outillage servant à leur mise en oeuvre. Par arrêt de la Cour d'Appel de Amiens en date du : 7 mars 2024 : confirme la décision entreprise excepté sur le montant de la condamnation à supporter l'insuffisance d'actif et sur la nature et la sanction personnelle prononcée à l'encontre de M. Leite Statuant à nouveau sur les chefs infirmés Condamne M. Rubens Homem De Correa Leite à payer à la SCP Alpha mandataires judiciaires représentée par maître Julie Hermont ès qualités de liquidateur judiciaire de la société Aikor Draka la somme de 400000 euros au titre de l'insuffisance d'actif à supporter; Prononce à l'égard de M. Rubens Homem De Correa Leite né le 24 mars 1974 à Araçatuba au Brésil une mesure d'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale et ce pour une durée de 5 ans y ajoutant, Condamne M. Rubens Homem De Correa Leite à payer à la SCP Alpha mandataires judiciaires représentée par maître Hjulie Hermont ès qualités de liquidateur judiciaire de la société Alkor Draka la somme de 5000 euros sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile; Le condamne aux entiers dépens d'appel

<https://www.gazetteoise.fr/annonce-legale/20240412130341-303614-000091235627> - 12/04/2024 - 6001JAL20240000000193